

Les Organisations Internationales : Coopération obligée ou souveraineté menacée ?

Comprendre le système qui régit notre monde, de l'ONU à l'OMC.



Une analyse des mécanismes, des enjeux et des futurs du multilatéralisme.

Pourquoi un monde d'États souverains a-t-il besoin de règles communes ?



🎯 L'objectif originel : éviter la répétition de la catastrophe de 1939-1945 en créant un système de sécurité collective.

🏠 Dans un monde anarchique d'États souverains, il faut des lieux, des règles et des outils pour :

- Empêcher la guerre
- Organiser le commerce
- Coordonner la santé mondiale
- Gérer les crises humanitaires

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force... »

– Charte des Nations Unies, Article 2, §4.

Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force...

Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force...

Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force...

Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force...

Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force...

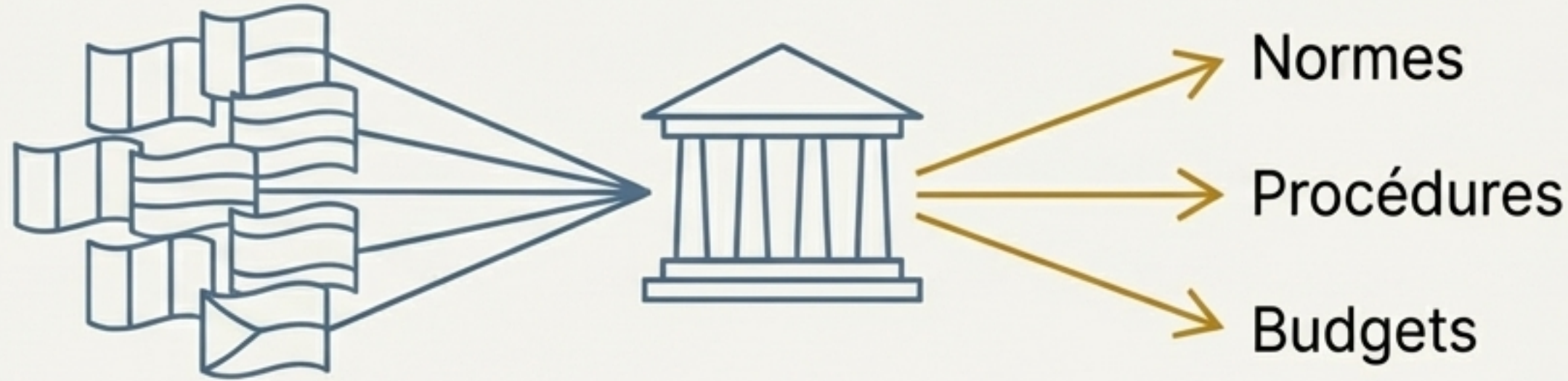
Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force...

Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force...

Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force...

De quoi parle-t-on ? Anatomie d'une Organisation Internationale.

Une institution créée par **traité**, réunissant des **États** (et parfois d'autres acteurs) pour poursuivre des **objectifs communs** (paix, sécurité, commerce, droits, etc.).



Point essentiel: Une Organisation Internationale **n'est pas un super-État**. Elle agit par des normes, des procédures, des budgets et une légitimité qui dépend entièrement de ses membres.

Une cartographie des grandes familles du multilatéralisme.



Sécurité collective :

La paix comme responsabilité commune.
Exemple : **ONU** (Conseil de sécurité, maintien de la paix)



Défense collective :

« Un pour tous, tous pour un ».
Exemple : **OTAN** (Article 5)



Économie & Finance :

Exemples : **FMI, Banque mondiale**



Commerce :

Exemple : **OMC** (depuis 1995)



Santé :

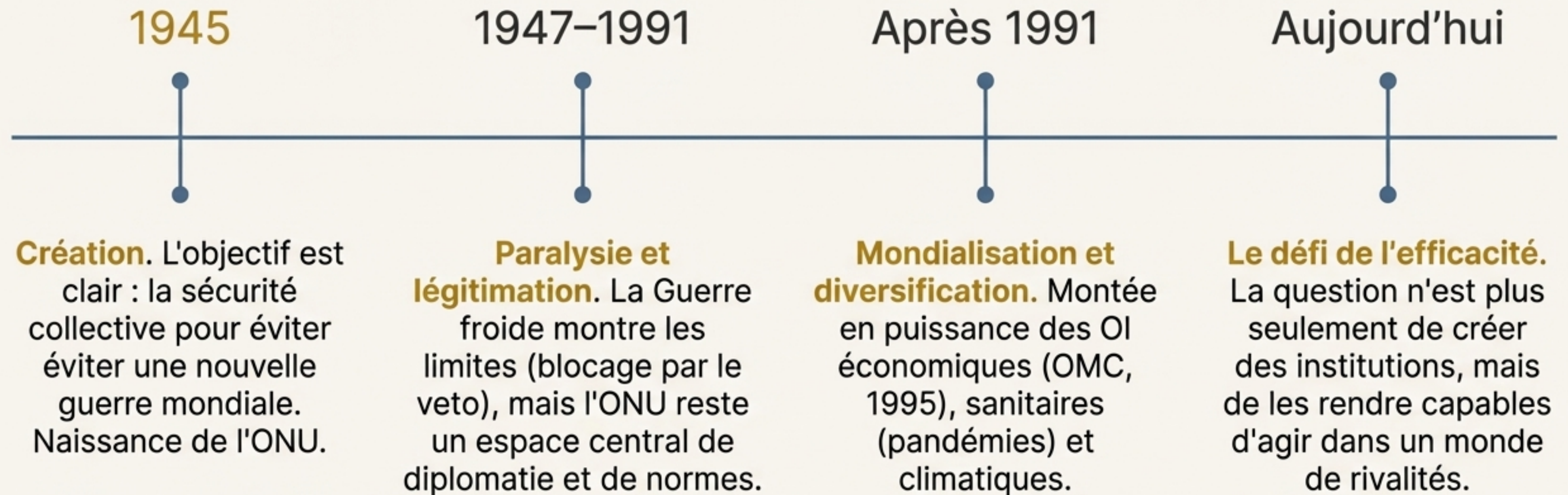
Exemple : **OMS**



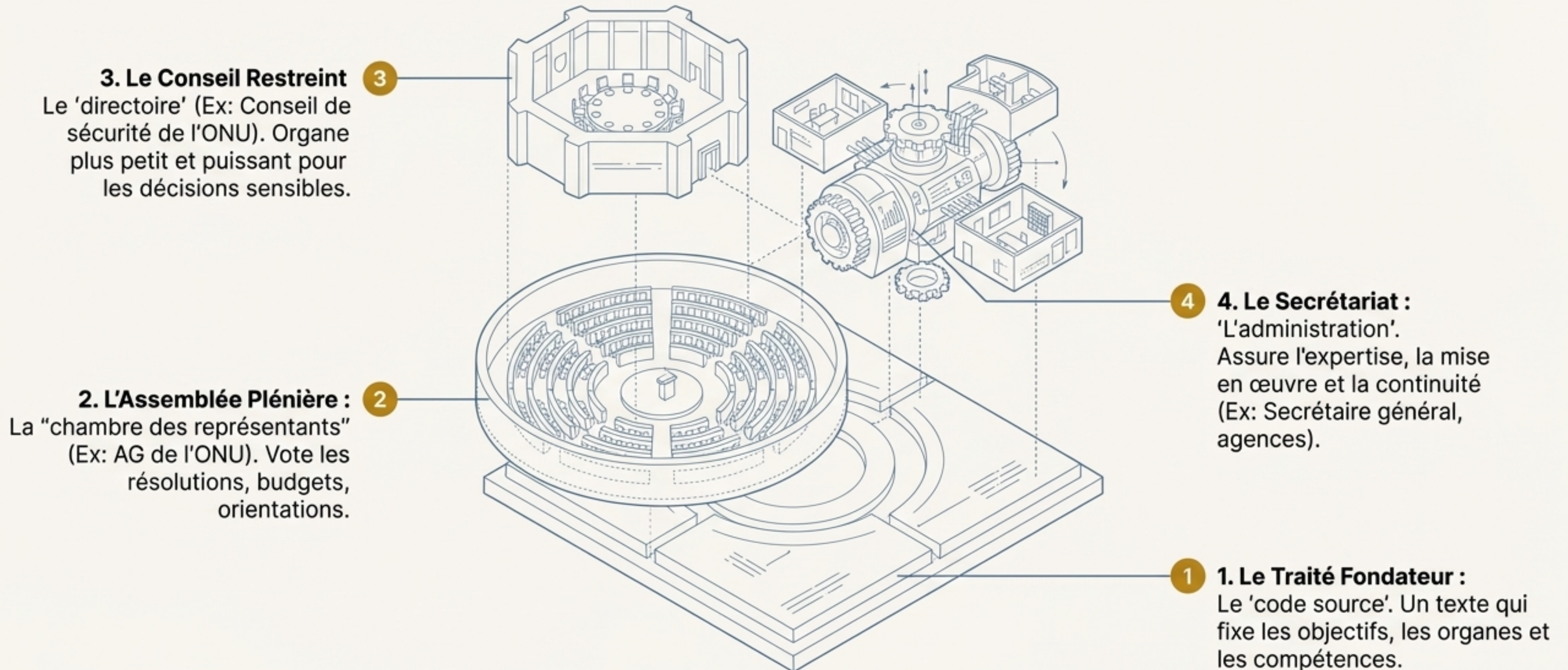
Humanitaire :

Exemples : **HCR, CICR, OCHA**

Comment le système a-t-il évolué depuis 1945 ?



Au cœur de la machine : comment une OI fonctionne-t-elle ?



Qui décide ? Le dilemme entre l'efficacité et la souveraineté.

Les procédures de vote sont **l'arbitrage permanent** entre la **volonté des États puissants** et la nécessité d'une action collective.

Le Droit de Veto

Principe: Protéger les intérêts vitaux des membres les plus puissants (Ex: P5 à l'ONU).

Conséquence: Risque de blocage et d'impuissance.



Le Vote à la Majorité

Principe: Permettre la prise de décision même sans unanimité.

Conséquence: Des États peuvent être contraints par une décision qu'ils n'ont pas soutenue.



Quels sont les instruments du multilatéralisme ?

Une OI n'a pas d'armée propre, mais elle dispose d'une "boîte à outils" pour influencer les États et les situations.



Sanctions:

Mesures économiques ou diplomatiques pour faire pression sur un État.



Opérations de Maintien de la Paix (OMP):

Déploiement de forces militaires ou de police (avec l'accord des États) pour stabiliser une zone de conflit.



Assistance technique:

Fourniture d'expertise et de ressources pour aider les États à mettre en œuvre des normes.



Règlement des différends:

Mécanismes quasi-judiciaires pour arbitrer les conflits (Ex: l'Organe de règlement des différends de l'OMC).

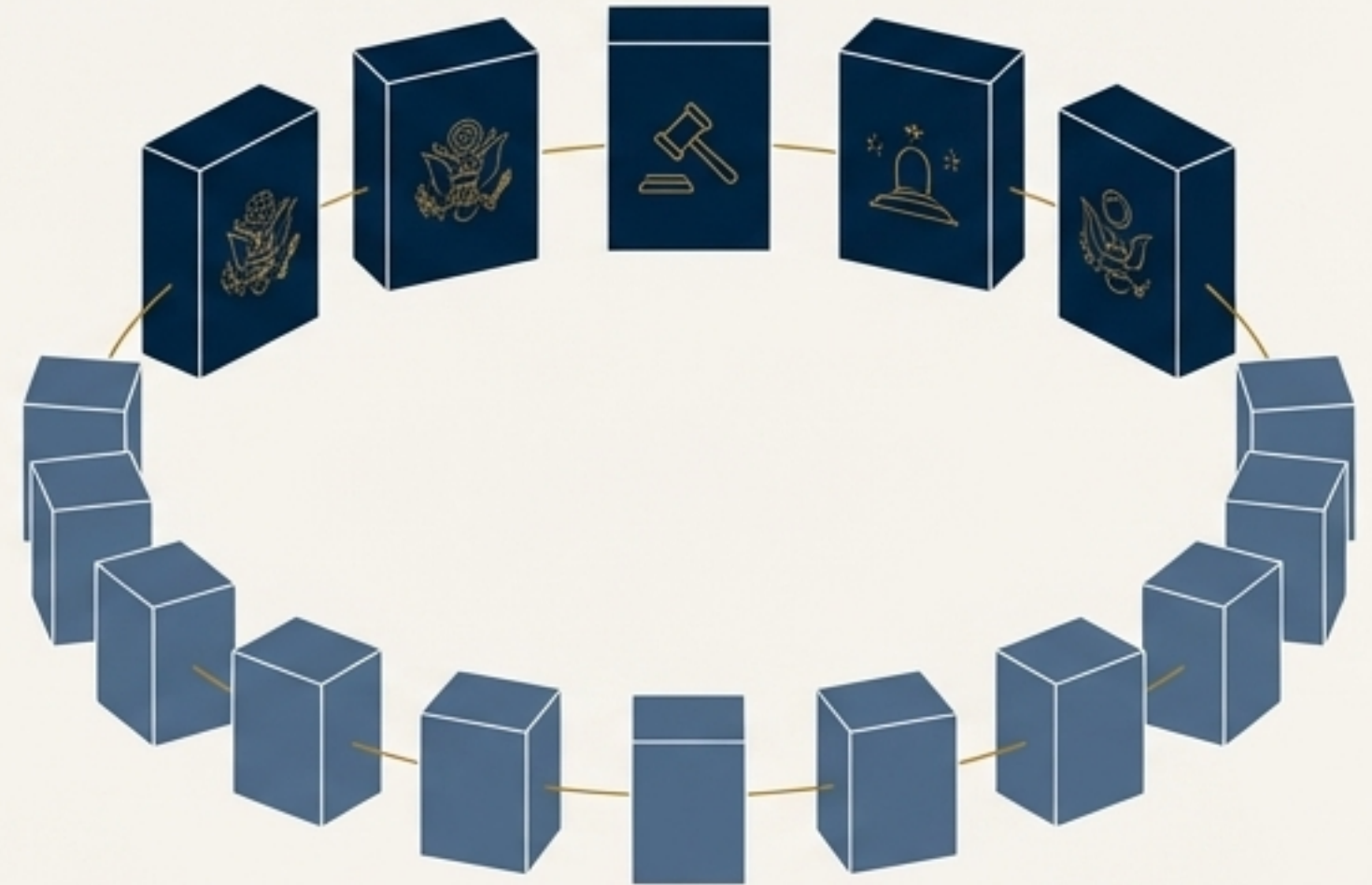
Le Conseil de sécurité : équilibre des puissances ou paralysie organisée ?

Composition:

- **15 membres** au total.
- **10 membres élus** pour un mandat de 2 ans.
- **5 membres permanents (P5)**: États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni.

Le Pouvoir Exclusif:

Le **droit de veto**. Un seul vote négatif d'un membre permanent peut bloquer une résolution, même si les 14 autres membres votent pour.



Le Débat Central: Ce mécanisme protège-t-il l'équilibre mondial en évitant l'affrontement direct des grandes puissances, ou empêche-t-il la protection des populations et la justice internationale ?

Quels sont les grands débats qui animent le système international ?



La réforme ? Faut-il élargir le Conseil de sécurité, modifier le droit de veto, ou créer d'autres coalitions d'action plus agiles ?



La neutralité ? Les OI sont-elles des arbitres neutres ou des instruments au service des plus puissants (influence, agenda, conditionnalité) ?



La fragmentation ? La multiplication des organismes crée-t-elle des synergies ou des rivalités institutionnelles inefficaces ?



La souveraineté ? Comment concilier la souveraineté des États avec la gestion nécessaire des biens publics mondiaux (climat, santé, cybersécurité) ?

Les 5 pièges à éviter pour une analyse juste.

- 1.** Confondre Sécurité Collective (ONU) et Défense Collective (OTAN). L'une est universelle et vise la paix globale, l'autre est une alliance militaire défensive.
- 2.** Croire que l'ONU 'commande'. Elle dépend de la volonté politique et financière de ses États membres, surtout ceux du Conseil de sécurité.
- 3.** Oublier les procédures. Dans les concours, la question 'qui décide quoi et comment ?' est souvent la clé de la réponse.
- 4.** Réduire une OI à sa morale. Il faut toujours analyser ses moyens, ses règles et les rapports de force qui la traversent.
- 5.** Ignorer l'économie. L'OMC, le FMI et la Banque mondiale pèsent autant que les institutions de sécurité dans la structuration du monde.

Les chiffres et dates qui structurent le multilatéralisme.

26 juin 1945

Signature de la Charte des Nations Unies. Le texte fondateur.

193

Le nombre d'États membres de l'ONU. Un symbole de quasi-universalité.

15

Le nombre de membres du Conseil de sécurité.

5

Le nombre de membres permanents détenant le droit de veto.

4 avril 1949

Signature du Traité de l'Atlantique Nord.
Naissance de l'OTAN.

1^{er} janvier 1995

Création de l'OMC.
Institutionnalisation du commerce mondial.

Votre réponse en 2 minutes chrono.

La structure d'une réponse efficace à l'oral ou en concours.

1.

Définir : Commencer par la définition d'une OI (traité, États membres, objectifs communs).

2.

Illustrer : Donner un exemple central et universel : l'ONU et ses 193 membres.

3.

Analyser un mécanisme : Expliquer le fonctionnement du Conseil de sécurité (15 membres, dont 5 permanents avec droit de veto) pour montrer la tension inhérente.

4.

Problématiser : Mettre en tension l'objectif d'efficacité et la question de la légitimité (le veto, la représentativité).

5.

Ouvrir : Conclure sur les crises actuelles (guerres, climat, santé) et la question cruciale de la réforme du système.

La distinction fondamentale : Sécurité Collective vs. Défense Collective.



Sécurité Collective (ONU)

Principe: La paix comme une responsabilité commune.

Logique: Une agression contre un État concerne, en théorie, tous les autres.

Portée: Universelle.

Exemple: La Charte de l'ONU.



Défense Collective (OTAN)

Principe: "Un pour tous, tous pour un".

Logique: Si un membre de l'alliance est attaqué, les autres l'assistent.

Portée: Limitée aux membres de l'alliance.

Exemple: L'Article 5 du Traité de l'Atlantique Nord.

La question qui demeure : Quel arbitrage entre l'État et le Monde ?



**Comment concilier la souveraineté intangible
des États avec la gestion impérative des
biens publics mondiaux ?**

(Climat, Santé globale, Cybersécurité, Stabilité financière...)